

Conditions Générales de vente (CGV) de la société Dätwyler IT Infra AG pour les livraisons et les prestations de services (en date du octobre 2020)

1 Champ d'applications général

- 1.1 Les conditions ci-dessous mentionnées s'appliquent pour toutes nos livraisons, à condition qu'il n'y ait pas d'autres accords convenus par écrit. Dans tous les cas, elles prennent rang avant toutes autres dispositions qui ont été envoyées par le client ou qui sont imprimées sur ses documents.
- 1.2 Les modifications exigent un accord par écrit.

2 Conclusion d'un contrat

2.1 Le contrat entre le client et nous-mêmes est conclu par notre confirmation de commande qui contient nos conditions.

3 Objet de la livraison ou prestation de services

- 3.1 Notre confirmation de commande décrit l'objet de notre livraison ou de prestation de services et ses propriétés avec les fiches de données en vigueur à la date de la confirmation de commande. Toutes remarques, préconisations et déclarations publicitaires publiques sont sans engagement. Nous nous réservons le droit de modifier les indications sur les fiches de données pour des raisons de construction ou de fabrication.
- 3.2 Des livraisons en surplus ou en quantité insuffisante sont admissibles jusqu'à 5% de la quantité commandée et sont facturées en fonction de la quantité effectivement livrée.
- 3.3 L'emballage est facturé au prix coûtant. Les bobines de câble restent notre propriété. En Suisse, nous reprenons les bobines gratuitement ou les facturons après un délai de six (6) mois.

4 Droits protégés

- 4.1 Nous jouissons de tous les droits protégés incluant le savoir-faire en relation avec les objets livrés ou les prestations de service rendus. Ceci s'applique surtout aux illustrations et projets.
- 4.2 Si nous livrons sur la base d'une illustration du client, celui-ci est responsable que nous ne violons pas les droits protégés de tiers.

5 Conditions de livraison

- 5.1 Nous livrons EXW selon les Incoterms® 2010 soit à partir du stock central Altdorf/CH ou du stock central Hattersheim/DE. Nous organisons le transport aux risques et périls du client. Nous contractons l'assurance de transport en faveur du client et à ses frais.
- 5.2 Des livraisons partielles sont admises.
- 5.3 Nos indications concernant des dimensions et poids sont approximatives et sans engagement.
- 5.4 Si nous livrons sur la base d'un autre Incoterm, il faut accepter les envois ayant des dommages de transport éventuels avec des réserves qualifiées et nous informer immédiatement pour que nous puissions dresser un constat d'office.

6 Dates

- 6.1 Nous nous efforçons de respecter les dates de livraison convenues. Cellesci s'entendent sortant du stock central Altdorf/CH ou du stock central Hattersheim/DE.
- 6.2 Si nous ne pouvons pas respecter un délai de livraison, le client peut accorder un délai supplémentaire d'au moins quatre (4) semaines. Si nous ne le respectons pas, le client a les possibilités données par la loi en cas de défaillance. Sous réserve du paragraphe 6.3.
- 6.3 Nous excluons tous dommages et interêts et toute responsabilité en cas de non-respect des délais de livraison.

7 Prix et conditions de paiement

7.1 Les cotations dans nos tarifs sont sans engagement.

- 7.2 Si ce n'est pas évoqué de manière explicite, les prix sont valables TVA exclue.
- 7.3 Nos offres sont valables trente (30) jours à partir de la date de l'offre.
- 7.4 Nos factures sont payables dans le délai indiqué dans la confirmation de commande et aux conditions indiquées.
- 7.5 En cas de paiements en retard, nous nous réservons le droit de facturer des frais de rappel ainsi qu'un intérêt moratoire de 5% p.a.
- 7.6 Si le client est en retard de paiement ou si nous prenons connaissance de circonstances qui mettent en doute la solvabilité du client, toutes nos créances sont dues immédiatement. Dans ces cas, nous sommes autorisés à effectuer des livraisons ou des prestations de services seulement contre paiement anticipé ou un dépôt de garantie ou de nous retirer du contrat après mise en demeure.

8 Reprises

- 8.1 Des quantités résiduelles ne sont pas reprises.
- 8.2 La reprise d'articles du stock non utilisés et encore dans leur emballage d'origine n'est possible qu'après entente préalable. La reprise de pièces spéciales, d'articles de couleurs spéciales ou des constructions spéciales n'est pas possible. Il faut joindre le bon de livraison au retour ou indiquer le numéro du bon de livraison.
- 8.3 Si les retours n'ont pas pour cause la faute du fournisseur, au moins 10% du montant brut du retour mais au moins CHF 100 par envoi retourné sont déduits du crédit. Toute marchandise qui présente des défauts lors de notre examen d'entrée n'est pas créditée.

9 Réserve de propriété

- 9.1 Tous les objets que nous avons livrés restent notre propriété jusqu'à paiement complet. Nous sommes en droit de faire inscrire la présente réserve de propriété sous forme légale dans le registre correspondant.
- 9.2 Le client est obligé de restituer la marchandise à la demande, s'il est en retard dans le paiement ou si le paiement de la créance paraît menacé.

10 Garantie

- 10.1 Nous livrons une marchandise sans défaut conformément au modèle ou à l'illustration (fiche de données) selon paragraphe 3.1 de ces Conditions Générales de Vente).
- 10.2 Il faut que l'acheteur examine les objets livrés par nous ou la prestation de services effectuée par nous sous huit (8) jours ouvrables et nous informer de tous défauts éventuels par écrit.
- 10.3 Si des irrégularités existent dont nous sommes responsables, nous livrons un gratuitement un produit sans défaut ou éliminons le défaut gratuitement, à notre choix.
- 10.4 Dans la mesure où la loi l'autorise, nous déclinons toute responsabilité pour toute autre prétention de l'acheteur, notamment le dédommagement des préjudices consécutifs au défaut. Nous ne sommes responsables du paiement de dommages-intérêts qu'en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle. Tous les autres droits de l'acheteur sont limités à la valeur suivante : Montant de la facture pour notre livraison ou prestation de services.

11 Loi applicable

11.1 Notre relation de fourniture est régie par le droit suisse. L'application de la « Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises » est exclue.

12 Tribunal compétent

12.1 Le tribunal compétent est celui de Altdorf/Uri – Suisse